

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 12 Mars 2012

Coopération franco – chinoise dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau *Bassins pilotes du fleuve Hai et de la rivière Zhou*

L'accès à l'eau est devenu l'une des préoccupations majeures de la Chine. Elle ne possède en effet que 7 % des ressources en eau de la planète pour un cinquième de la population mondiale.

La localisation de ces ressources est par ailleurs inégale entre le Sud, l'Ouest et le Nord du Pays. La qualité de l'eau est menacée par la pollution issue des rejets industriels, urbains et agricoles.

Afin de faire face à ces défis, la Chine mène d'importants travaux d'infrastructures et modernise ses modes de gestion de l'eau.

Le Gouvernement chinois développe de nombreuses coopérations internationales, notamment avec l'Union européenne et en particulier avec la France.

Un accord a été signé le 21 Décembre 2009 entre le Ministère chinois des Ressources en Eau et le Ministère français chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, pour développer des coopérations dans des domaines d'intérêt commun de la Gestion Intégrée et la Protection des Ressources en Eau.

Dans le cadre de cet accord, le bassin du Fleuve Hai, qui s'étend sur 318.000 km² et couvre 4 Provinces (Hebei, Shanxi, Henan, Mongolie intérieure) et deux grandes Municipalités (Pékin et Tianjin), a été retenu pour y conduire un projet pilote de coopération entre les deux pays.

La réalisation de ce projet de coopération et d'assistance technique entre 2011 – 2015 vise les objectifs suivants:

1. Apprendre mutuellement et échanger sur les expériences des deux pays en matière de gestion intégrée des ressources en eau par bassins,
2. Echanger sur la politique et les mesures de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques, ainsi que sur l'application de mécanismes « pollueur / payeur »,
3. Expérimenter sur le bassin pilote le développement d'outils de gestion intégrée, des ressources en eau, adaptés au contexte tant du point de vue de modalités institutionnelles que des solutions techniques à apporter face aux grands enjeux de gestion du bassin.

Le projet vise en particulier à tester l'application en Chine de certains mécanismes de gestion de bassin, de lutte contre la pollution des eaux et de protection des écosystèmes aquatiques, mis en pratique en France depuis la Loi de 1964, ayant créé les Agences de l'eau.

Les partenaires du projet sont, pour la partie Chinoise, Le Ministère des Ressources en Eau, la Commission de Conservation des eaux de la Rivière Hai, ainsi que les Bureaux des Eaux de la Municipalité de Tianjin et de la Province de Hebei, et, pour la partie française, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), les Instances du bassin Seine Normandie (AESN), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs et l'Office International de l'Eau (OIEau), qui assure la coordination technique du projet.

Phases de l'accord de coopération

Le projet se déroule en deux phases :

- **Une première phase de coopération** a permis, suite au protocole d'accord signé le 4 juillet 2011 à Pékin, de mieux connaître des deux côtés le fonctionnement des institutions de bassin et les procédures et moyens qu'elles mettent en œuvre en France et en Chine.

Les missions des experts français en Chine ont ainsi permis d'établir un premier diagnostic du bassin de la Hai et d'apporter une formation à 70 homologues chinois du bassin sur les outils de gestion de bassin utilisés en France. Parallèlement, trois délégations chinoises ont été reçues dans le bassin Seine - Normandie.

- **Une deuxième phase** (avril 2012 – avril 2015) vient d'être lancée à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau de Marseille, le 12 Mars 2012.

Cette deuxième phase permettra d'expérimenter sur le sous bassin de la Rivière Zou, certaines méthodes françaises dont la pertinence a été identifiée lors de la première phase, et qui portent notamment sur :

- **La gestion de bassin**, par la mise en place d'une planification générale pour la gestion intégrée du bassin de la rivière Zhou.
- **Le développement technique**, avec des propositions de solutions et mesures pour faire face à la pollution et à l'eutrophisation, pour la protection et la restauration des milieux aquatiques, la surveillance de la qualité de l'eau et un système d'alerte,
- **Le renforcement des savoir-faire** avec l'organisation de formations en Chine et en France.

Un programme pluriannuel d'actions concrètes établi conjointement précisera les besoins d'expertises et de formation, le calendrier de réalisation réaliste sur trois ans et le chiffrage des coûts de la coopération pour les deux parties.

